



# Tableau récapitulatif assistance pour voitures et camionnettes

## Première assistance

### Garantie incluse sans surcoût avec la Responsabilité Civile (RC)



Vous couvrez suite à un accident, vol ou tentative de vol, incendie

En Belgique et jusqu'à 30 km au-delà des frontières

Vous bénéficiez :

- + des premières mesures d'urgence
- + du dépannage ou remorquage du véhicule immobilisé jusqu'au garage de votre choix
- + du retour des occupants du véhicule au domicile ou de la poursuite du trajet jusqu'à destination
- + de l'assistance psychologique en cas de car-jacking ou d'accident de la circulation avec lésions corporelles (max 125 euros)

## A quel véhicule de remplacement avez-vous droit ?

		
<b>Première assistance</b> <b>Avec l'option véhicule de remplacement sur votre Première assistance</b> <b>En droit :</b> vous recevez un véhicule durant la période de réparation (max. 30 jours) <b>En tort :</b> vous recevez un véhicule durant 3 jours maximum	Catégorie B (citadine)	Camionnette de 10m <sup>3</sup>
<b>+ Omni Assistance</b> <b>Extension payante en ajout à la Première assistance</b> <b>Vous couvrez en cas de panne et également en cas d'un accident, vol ou tentative de vol et incendie</b> <b>En Belgique pour une panne</b> votre véhicule de remplacement est alloué pendant <b>max. 15 jours</b> et <b>à l'étranger</b> pour tous sinistres, durant <b>max. 7 jours</b> <b>En droit ou en tort :</b> + véhicule de remplacement <b>OU</b> rapatriement jusqu'en Belgique + remboursement de la nuitée en hôtel (max. 125 euros/personne) + rapatriement des bagages + frais téléphoniques	Catégorie B (citadine) (à l'étranger et en Belgique)	Camionnette de 10m <sup>3</sup> (en Belgique) Voiture catégorie B (citadine) (à l'étranger)
<b>+ Car travel, Car travel XL, People travel</b> <b>Extensions payantes en ajout à l'Omni Assistance</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ <b>Car travel :</b> vous recevez une voiture de remplacement de catégorie B (de type citadine) à l'étranger durant la période de votre séjour (<b>avec un max. de 15 jours</b>) et êtes rapatrié en Belgique si votre véhicule n'est pas réparé ou retrouvé (en cas de vol) à la fin de celui-ci. A votre retour en Belgique, vous bénéficiez d'une voiture de remplacement supplémentaire de catégorie B <b>durant 7 jours maximum</b> dans l'attente du rapatriement de votre véhicule ou de sa réparation. Ce délai de 7 jours <b>est étendu à 15 jours</b> si vous choisissez de confier les réparations de votre véhicule à un de nos garages partenaires.</li> <li>▪ <b>Car travel XL :</b> durant la période de votre séjour, vous recevez un <b>véhicule de remplacement à l'étranger (avec un max. de 15 jours) de même catégorie que le vôtre</b> (catégorie E max. : berline, break, monospace, ...) ou une camionnette de 10m<sup>3</sup>, si le véhicule assuré est une camionnette. Si votre véhicule n'est pas réparé ou retrouvé (en cas de vol) à la fin de votre séjour vous êtes rapatrié en Belgique. A votre retour en Belgique, vous bénéficiez d'une voiture de remplacement supplémentaire de catégorie B <b>durant 7 jours maximum</b> dans l'attente du rapatriement de votre véhicule ou de sa réparation. Ce délai de 7 jours <b>est étendu à 15 jours</b> si vous choisissez de confier les réparations de votre véhicule à un de nos garages partenaires.</li> <li>▪ <b>People travel :</b> vos frais médicaux à l'étranger sont couverts (max. 1 250 000 euros), indemnisation pour l'interruption de vos vacances (max. 5 000 euros par sinistre/famille/année d'assurance), et remboursement des activités (si déjà réglées : max. 250 euros par famille/voyage - si réservées : max. 150 euros par famille/voyage - matériel loué mais non utilisé : max. 20 euros par jour pendant max. 6 jours par voyage).</li> </ul>	<b>Car travel</b>	
	Catégorie B (citadine) (à l'étranger et en Belgique)	Voiture de catégorie B (citadine) (à l'étranger et en Belgique)
	<b>Car travel XL</b>	
Max. véhicule de catégorie E (berline, break, monospace, ...) (à l'étranger)	Camionnette de 10m <sup>3</sup> (à l'étranger) Voiture de catégorie B (citadine) (en Belgique)	
Catégorie B (citadine) (en Belgique)		